

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 : L'IMSEE EST PRET !

Opération sous la responsabilité de la Mairie qui se déroule tous les 8 ans, le recensement de la population permet à la Principauté d'adapter au mieux ses politiques publiques. Il sera réalisé cet été avec le concours technique de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques.



ME – Le Ministre d'Etat en visite à la DENJS et à la DAC



DI – Le Centre de Gestion du Parc Roulant et Maritime



DASS – Télétravail : bientôt une réalité en Principauté



DREC – La Conférence Diplomatique 2016

NOUVEAUX ENTRANTS

- ASSENZA Natacha**
Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction du Tourisme et des Congrès
- FORNARA Marie-Laure**
Rédacteur au Service des Travaux Publics
- FROSSARD Christophe**
Ouvrier Technique Polyvalent à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers
- GRAVAT Gilles**
Auxiliaire de Vie Scolaire à la Direction de l'Action Sanitaire (DASA)
- LANTERI Floriane**
Sténodactylographe au Service des Travaux Publics
- LEFRANC Irène**
Secrétaire-Sténodactylographe à la Commission de Contrôle des Activités Financières
- MALENFANT Germain**
Attaché à la Direction de l'Expansion Economique
- MATHIS Rémi**
Chargé de Mission à la Commission de Contrôle des Activités Financières
- PETIT Pierre-Yves**
Gestionnaire Informatique à la Direction de la Sécurité Publique
- PHAN-ALBRAND Thi Thu Thuy**
Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de la Sécurité Publique
- PITTALUGA Antonella**
Auxiliaire de Vie Scolaire à la Direction de l'Action Sanitaire (DASA)
- REY Sophie**
Maîtresse de Maison au Foyer de l'Enfance Princesse Charlène
- SAVARY Cyrille**
Auxiliaire de Vie Scolaire à la Direction de l'Action Sanitaire (DASA)

MOUVEMENTS DE PERSONNEL & PROMOTIONS

- AMBROSINI Justine**
Chef de Section à la Direction des Affaires Internationales est nommée Chef de Division au sein de cette même Direction
- AUDIBERT Laurent**
Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers est désigné Sergent au sein de cette même Compagnie
- AVON Corinne**
Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports est désignée Commis-Archiviste au sein de cette même Direction
- BRUELL Valérie**
Premier Conseiller à la Mission Permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies est nommée Ministre Conseiller au sein de cette même Mission
- CANTERBURY David**
Surveillant de Port à la Direction des Affaires Maritimes est nommé Marin Responsable Technique au sein de cette même Direction
- CAUVIN Corinne**
Administrateur à l'Administration des Domaines est désignée Chef de Section au sein de ce même Service
- CHALA Catherine**
Documentaliste à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports est désignée Documentaliste au Centre d'Information de l'Education Nationale
- CIVATTE Olivier**
Plombier au Service de Maintenance des Bâtiments Publics est désigné Ouvrier Polyvalent au sein de ce même Service
- CLERC Stéphane**
Ouvrier Polyvalent à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, affecté à la Direction des Affaires Maritimes, est nommé Marin Agent Technique à la Direction des Affaires Maritimes

- CROVETTO Sandra**
Attaché Principal à la Direction du Tourisme et des Congrès est nommée Assistante de Langues Etrangères dans les Etablissements d'Enseignement (Lycée Albert I^{er})
- CROZET Eloïse**
Administrateur au Conseil National est nommée Administrateur à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique
- DALL'OSSO Nathalie**
Hôtesse-Guichetière au Service des Titres de Circulation est nommée Attaché au sein de ce même Service
- FLAMINE Marie-Josée**
Hôtesse-Guichetière au Service des Titres de Circulation est nommée Attaché au sein de ce même Service
- GAMBA Elodie**
Administrateur au Service de Maintenance des Bâtiments Publics est nommée Chef de Section au sein de ce même Service
- GARDETTO Daniel**
Employé de Bureau à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, affecté à la Direction de l'Environnement, est nommé Employé de Bureau à la Direction de l'Environnement
- IMPAGLIAZZO Anthony**
Ouvrier Professionnel au Service de Maintenance des Bâtiments Publics est désigné Ouvrier Polyvalent au sein de ce même Service
- LAUNOIS Mathieu**
Lieutenant de Police à la Direction de la Sécurité Publique est nommé Capitaine de Police au sein de cette même Direction
- MARANGONI Richard**
Directeur-Adjoint, Commissaire Divisionnaire à la Direction de la Sécurité Publique est nommé Directeur, Commissaire Divisionnaire au sein de cette même Direction
- MULLER Marine**
Lieutenant de Police à la Direction de la Sécurité Publique est nommée Capitaine de Police au sein de cette même Direction

- NOGUER Rémy**
Lieutenant de Police à la Direction de la Sécurité Publique est nommé Capitaine de Police au sein de cette même Direction
- OLIVE Georges**
Contrôleur des Constructions à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité est désigné Chef de Section au sein de cette même Direction
- OUZEMANE Deborah**
Adjoint au Chef de Division à la Direction de l'Action Sanitaire (DASA) est désignée Chef de Division au sein de cette même Direction
- ROTI Guillaume**
Chargé de Mission au Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme est nommé Vérificateur des Finances au Contrôle Général des Dépenses
- TOSELLO Gislaine**
Agent de Service dans les Etablissements d'Enseignement (Lycée Albert I^{er}) est nommée Concierge au sein de ce même Etablissement
- VAN POUCKE Audrey**
Secrétaire-Sténodactylographe au sein du Service de Maintenance des Bâtiments Publics est nommée Attaché au sein de ce même Service

DEPARTS A LA RETRAITE

- GEORGES Pierre**
Major à la Direction de la Sécurité Publique
- MERLE Danièle**
Attaché au Département des Relations Extérieures et de la Coopération
- NOGUERA Claude**
Chef de Bureau à la Direction de l'Aménagement Urbain
- PICOLET Jacques**
Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics

02

Ministère d'Etat

S.E. M. le Ministre d'Etat visite la DENJS et la DAC

Le JDA accueille un nouveau Journaliste

DRHFFP - L'Administration se lance dans la formation en ligne

IMSEE - Le recensement de la population 2016 : comment ça marche ?

Célébration de la Journée internationale des droits des femmes

06

Département de l'Intérieur

Compagnie des Carabiniers du Prince - Le recrutement des Musiciens de l'Orchestre

DSP - Le Centre de Gestion du Parc Roulant et Maritime (CGPRM)

DAC - La gestion des équipements culturels

DENJS - Le bilan du Lycée Technique et Hôtelier, 3 ans après son inauguration

10

Département des Finances et de l'Economie

Administration des Domaines et Welcome Office - Le projet de salles collaboratives

DTC - La page Facebook « Visit Monaco »

DBT - Les pièces de monnaie commémoratives : mode d'emploi

OETP - Les mises en vente du 1^{er} avril

14

Département des Affaires Sociales et de la Santé

Direction du Travail - Nouveautés et évolutions après sa réorganisation

Direction du Travail - Quel bilan pour le 5^e Forum de la Formation en Alternance ?

Télétravail en Principauté : bientôt une réalité

CHPG - La campagne de sensibilisation et de prévention « Mars Bleu »

18

Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

STC - Focus sur le travail de l'équipe responsable des guichets

DAM - Les avantages de son déménagement au Port Hercule

DPUM - La Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement

Parrainage - Marie-Pierre GRAMAGLIA rencontre les étudiants d'EURECOM

22

Département des Relations Extérieures et de la Coopération

La Conférence Diplomatique 2016

La Principauté mobilisée lors du Conseil des Droits de l'Homme

DAI - Monaco et le Droit de la Mer

DCI - Le programme d'appui à la protection civile

Nomination de Romain CIARLET



JDA #74 • Mars 2016 - Journal de l'Administration - Mensuel

Conception-Rédaction Centre de Presse
Yann COHIGNAC (ycohignac@gouv.mc)

Coordination Secrétariat Général du Ministère d'Etat - Centre de Presse

Réalisation Media & Events

Photos & Illustrations Charly GALLO, Manuel VITALI, Mission Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et Shutterstock.

Remerciements Léonore MORIN, Marc VASSALLO, Céline COTTALORDA, Lauriane TUBINO, Julien VEGLIA, Véronique HERRERA-CAMPANA, Armand DEUS, Jean-Laurent IMBERT, Coralie PASSERON, ainsi que toutes les personnes ayant participé à ce numéro.

EDITO

En mars, réjouissons-nous de l'arrivée du Printemps, des beaux jours et profitons-en pour mettre en lumière des réussites de notre Administration !

Celle du 5^e Forum de la Formation en Alternance, par exemple, devenu un événement incontournable en la matière après un nouveau record de fréquentation dont nous a entretenu l'équipe organisatrice. Ou celle du Lycée Technique et Hôtelier, qui se révèle être, 3 ans après son inauguration, un établissement d'exception. Ou encore celle de la page Facebook de la DTC, « Visit Monaco », dont le nombre de fans est remarquable. Dans ce numéro, nous vous présentons aussi le lancement de 2 chantiers d'importance pour l'Administration : la formation en ligne et le recensement de la population. Alors qu'un autre grand projet s'apprête à voir le jour : le télétravail en Principauté.

Comme toujours, nous vous exposons par ailleurs les compétences de nos fonctionnaires et agents de l'Etat grâce à des focus sur la Commission Technique de la DPUM, les guichets de la STC et le Centre de Gestion du Parc Roulant et Maritime de la DSP. Et nous vous expliquons comment se déroule le recrutement des Musiciens de l'Orchestre des Carabiniers du Prince, la frappe des pièces de monnaie commémoratives et la gestion des équipements culturels de la DAC. Sans oublier, bien sûr, les actualités du Gouvernement, parmi lesquelles la tenue de la Conférence Diplomatique 2016.

Bonne lecture à tous !



LE TWEET DU MOIS

Gouvernement Monaco @GouvMco • 22 mars
En hommage aux victimes des attentats de #Bruxelles, les drapeaux sont mis en berne en Principauté jusqu'au 25 mars



LE GESTE ECORESPONSABLE

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'industrie papetière compte parmi les 5 activités économiques consommant le plus d'énergie. Elle consomme aussi de grande quantité d'eau et utilise certains produits chimiques polluants afin de répondre à la demande de papier toujours plus blanc.

Alors, avant d'imprimer, réfléchissez !

Pour vos réunions, pensez à faire des présentations numériques. Et afin d'éviter de les imprimer, transmettez-les sur supports informatiques !



Je n'imprime pas systématiquement mes documents et courriels.

Etre écoresponsable : une contribution individuelle pour un bénéfice collectif.



CONCERT D'ANNIVERSAIRE DES 50 ANS DE L'ORCHESTRE DES CARABINIERS DU PRINCE

Afin de célébrer le 50^e anniversaire de l'Orchestre des Carabiniers du Prince, les 23 Carabiniers-Musiciens, dirigés par l'Adjudant-Chef Olivier DREAN, ont donné un concert à l'Auditorium Rainier III le 16 mars. Sur scène, plusieurs invités de renom les ont accompagnés, parmi lesquels le violoniste britannique Charlie SIEM. Les bénéfices de cette soirée ont par ailleurs été reversés aux associations Adrien, qui œuvre pour les enfants malades, et Baby & Népal, présidée par S.A.S. la Princesse Stéphanie.

Retrouvez notre article sur le recrutement des Carabiniers-Musiciens en page 6.

EVENEMENTS

S.E. M. LE MINISTRE D'ETAT VISITE LA DENJS ET LA DAC

Poursuivant sa découverte des nombreuses compétences de l'Administration et ses rencontres avec les fonctionnaires et agents de l'Etat, S.E. M. Serge TELLE a rendu visite le 8 mars à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS) et à la Direction des Affaires Culturelles (DAC).



A la Direction des Affaires Culturelles, S.E. M. le Ministre d'Etat, toujours accompagné du Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, a été accueilli, entre autres, par Jean-Charles CURAU, Directeur (à gauche de S.E. M. Serge TELLE), et Françoise GAMERDINGER, Directeur Adjoint (à sa droite).

Lors de sa visite à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, S.E. M. le Ministre d'Etat était accompagné de Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. Il s'est notamment entretenu avec Isabelle BONNAL, Directeur (à droite), et Marie-Cécile MORENO, Adjoint au Directeur (à gauche).



NOUVEAU

LE JDA ACCUEILLE UN NOUVEAU JOURNALISTE

Afin de poursuivre sa mission d'information auprès des fonctionnaires et agents de l'Etat, le Journal de l'Administration a accueilli un nouveau Journaliste au sein de son équipe. Yann COHIGNAC accompagnera ainsi son évolution en apportant notamment un regard nouveau et continuera à valoriser, au fil de ses pages, l'action du Gouvernement Princier.



Pour mémoire, le JDA a été créé il y a maintenant près de 8 ans dans le cadre du processus de modernisation de l'Administration. Devenu le support de sa communication interne, il a pour objectif de présenter chaque mois l'actualité, les missions, les projets, les métiers ou encore les réalisations des différents Départements, Directions et Services. Conçu et réalisé, en collaboration avec ces derniers, par le Centre de Presse, il est distribué sur votre lieu de travail et mis en ligne sur le portail du Gouvernement.

Pour toute question ou suggestion :
Centre de Presse • 10 bis quai Antoine I^{er}
Tél. : 98 98 22 37 • E-mail : jda@gouv.mc



MODERNISATION

L'ADMINISTRATION SE LANCE DANS LA FORMATION EN LIGNE

Favorable au développement des compétences des fonctionnaires et agents de l'Etat, le Gouvernement Princier a décidé de dynamiser et de moderniser leur formation grâce à un programme de « Digital Learning ». Un projet piloté par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (DRHFFP) qui présente de nombreux avantages.

E-learning, classes virtuelles, échanges en réseau avec le formateur et les autres apprenants sur une plateforme collaborative, exercices sous forme de quiz, vidéos... Ce programme de « Digital Learning » offre de nouvelles modalités pédagogiques grâce aux technologies numériques. « Il permet par ailleurs de proposer un apprentissage au rythme de chacun, avec possibilité de suivre la formation en plusieurs sessions et d'y revenir autant de fois que souhaité », fait valoir Nelly FRATTINO, Chargé de Mission pour la Gestion de la Formation à la DRHFFP.

Pour en bénéficier, toute personne intéressée doit en faire la demande à sa hiérarchie lors de l'entretien annuel, qui a lieu de mars à juillet. A l'instar des formations dites « classiques », les inscriptions se feront en fonction du calendrier proposé et du nombre de places disponibles par session.

La DRHFFP, qui dirige actuellement la mise en place de ce projet, gèrera les candidatures, les inscriptions et le suivi administratif. « Nous avons en outre travaillé en étroite collaboration avec la Direction Informatique et la Direction de l'Administration Electronique et de l'Information aux Usagers, qui ont activement contribué à l'adaptation technique de ce programme à notre système



Le « Digital Learning » permet notamment une autonomie de l'apprenant.

informatique tout en garantissant la sécurité du réseau », souligne Mme FRATTINO.

LES FORMATIONS DISPONIBLES

Pour débiter, 2 formations de développement personnel, ainsi que 2 autres relatives à la communication, seront proposées :

- « Lecture rapide » : destinée à accélérer sa vitesse de lecture, à choisir la stratégie de lecture adaptée, à repérer facilement les informations essentielles dans un document et à les mémoriser, cette formation comprend 2 phases : l'équivalent de 3h en e-learning et de 3h en présentiel.
- « Apprentissage rapide » : l'objectif de cette formation est d'adopter la stratégie de mémorisation la plus efficace, d'augmenter sa capacité

de stockage ou encore de gagner en concentration. Cette formation comprend également 2 phases : l'équivalent de 3h en e-learning et de 3h en présentiel.

- « Ecrits professionnels » : il s'agit de se former à la maîtrise des différents types

d'écrits professionnels et d'améliorer son aisance et sa rapidité de rédaction en la matière sur une période de 4 semaines (modules hebdomadaires d'une vingtaine de minutes chacun).

- « Note de synthèse » : sous le même format, cette formation comprend les modules « Acquérir une méthode pour la note de synthèse », « Repérer l'essentiel pour hiérarchiser les informations », « Construire un plan clair et adapté » et « Rédiger avec efficacité ».

A noter : « D'autres programmes concernant des sujets aussi divers que les règles d'orthographe, la confidentialité et la déontologie sont à l'étude ».

Les avantages du « Digital Learning »

Pour la hiérarchie :

- des collaborateurs formés depuis leur poste de travail ;
- des formations courtes et rapides ;
- des apprenants rapidement opérationnels ;
- des retours possibles sur le contenu de formation accessible pendant 1 an après l'inscription ;
- l'adaptation aux contraintes horaires individuelles et collectives.

Pour les apprenants :

- l'autonomie ;
- le dynamisme et l'interactivité ;
- le choix du moment le plus adapté pour se former ;
- la flexibilité dans l'emploi du temps personnel et du Service ;
- la possibilité de communiquer avec le tuteur ;
- l'accessibilité à l'information recherchée à partir de la connexion valable 1 an ;
- la possibilité d'arrêter et de revenir sur le programme aussi souvent que souhaité.

MODE D'EMPLOI LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 : COMMENT CA MARCHE ?



Mis en œuvre par l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques (IMSEE) pour le compte de la Mairie, le recensement régulier de la Principauté de suivre différentes évolutions et de déterminer ainsi des politiques publiques adaptées. Aussi, afin de mettre à jour les dernières données, récoltées en 2008, une nouvelle opération aura lieu cet été. Comment se déroulera-t-elle ? Explications.

« Le recensement général de la population consiste à établir, dans un 1^{er} temps, le nombre de logements à usage d'habitation en Principauté, puis le nombre d'habitants, mais aussi à collecter de multiples informations sur les uns et les autres », présente Lionel GALFRE, Directeur de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques. Depuis 2000, il est organisé tous les 8 ans (auparavant tous les 10 ans).

Pour cela, 50 Agents Recenseurs, embauchés pour l'occasion et encadrés par 8

Chefs de Secteur détachés par l'Administration, seront répartis sur les 200 districts de la Principauté du 7 juin au 29 juillet. Pendant près de 2 mois, leur mission sera alors de remplir - ou de faire remplir - 3 types de formulaire :

- « **Les bordereaux de maison** » : la 1^{ère} semaine, chaque bâtiment de la Principauté (immeubles, maisons, locaux commerciaux...) fera l'objet, par les Agents, d'un relevé d'informations concernant ses caractéristiques (nombre de logements, d'étages et d'ascenseurs ; présence d'un parking,



L'équipe de l'IMSEE au complet. De gauche à droite, au 1^{er} plan : Catherine CAUCHY, Attaché ; Clémentine CHIER, Rédacteur ; Kim VU, Rédacteur ; Delphine BATTAGLIA-COSTANTINI, Administrateur ; au 2^e plan : Alexandre BUBBIO, Chef de division ; Julie MARTY, Rédacteur ; Pascal FERRY, Administrateur ; Lionel GALFRE, Directeur.

d'une conciergerie...). « Il s'agit d'une tournée de reconnaissance permettant notamment à l'Agent d'estimer le nombre de logements à recenser sur son secteur », précise M. GALFRE.

- « **Les feuilles de logement** » : y seront inscrites, grâce au porte-à-

porte des Agents effectué les semaines suivantes, les caractéristiques de chaque logement (résidence principale ou secondaire, bureau, logement vacant ; surfaces ; équipements ; nombre de personnes vivant dans le logement...).

- « **Les bulletins individuels** » : les Agents en distribueront autant qu'il y aura d'habitants dans les logements et les récupéreront, remplis, quelques jours après. Les caractéristiques de la population (âges, répartition hommes/femmes, catégories socio-professionnelles, niveaux d'études, situations familiales, nationalités en présence...) seront ainsi précisément connues.

« Ce travail de terrain, qui sera mené tous les jours sauf le dimanche, s'apparente au système des pou-

pées russes : chaque formulaire 'immeuble' contiendra un certain nombre de formulaires 'logement' qui comporteront, à leur tour, un certain nombre de formulaires 'habitant'. Il nécessite par ailleurs un important travail préparatoire - recrutement des Agents Recenseurs, établissement des formulaires... - qui mobilise l'IMSEE depuis octobre 2014. »

UTILISATION DES DONNEES

Ces formulaires seront ensuite numérisés afin que les renseignements recueilli-

soient compilés dans une base de données, puis statistiquement traités par l'IMSEE. « Notre équipe rédigera en effet, comme pour chaque recensement, un rapport d'une centaine de pages qui sera communiqué aux différents Services concernés et aux Décideurs. Ces derniers disposeront ainsi d'un outil détaillant les évolutions socio-démographiques et les grands enjeux auxquels la Principauté est confrontée en matière d'habitat qui permet d'envisager la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques : constructions de crèches,

d'établissements scolaires, de maisons de retraite ; développement de transports en commun, d'équipements de télécommunications... ». Comme à chaque fois, le rapport sera également mis en ligne sur

le site Internet de l'IMSEE. « Rendu public, il est effectivement accessible à toutes personnes intéressées : chercheurs, étudiants, commerciaux ou encore simple curieux. »

Les grandes évolutions à prévoir

Au terme de ce recensement, l'IMSEE s'attend à observer une hausse du nombre de logements en Principauté (plus de 20.000 contre 19.000 en 2008), mais aussi du nombre d'habitants, « tel que déjà constaté au cours de nos estimations réalisées chaque année », livre Lionel GALFRE. Autre évolution très probable : « Le vieillissement de la population, déjà enregistré lors du recensement de 2008 ».

EVENEMENT LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Pour célébrer la Journée internationale des droits des femmes, S.E. M. le Ministre d'Etat a tenu cette année à rendre hommage aux femmes Chefs de Service et de l'encadrement des Départements de l'Administration en les conviant à une réception en sa résidence le 8 mars. « Vous êtes plus de 56 % de cadre A qui faites vivre notre Administration », a-t-il fait savoir lors d'un discours engagé dans lequel a également été indiqué que la majorité de nos Ambassadeurs sont désormais des femmes.

Après avoir dénoncé le sort réservé aux femmes dans de nombreuses régions du



monde, S.E. M. Serge TELLE a fait le lien entre « les violences monstrueuses qui sévissent en Syrie ou en République Démocratique du Congo, et les discrètes inégalités de sexisme résiduel que nous observons dans nos pays ».

Le Ministre d'Etat a aussi mis en valeur « les résultats très satisfaisants » et « en progrès

constant » enregistrés en Principauté du point de vue du droit des femmes, « fruit de la volonté » de S.A.S. le Prince Souverain... et « la détermination des femmes que vous êtes à ne pas se laisser enfermer dans des stéréotypes et à prouver vos qualités ».

Pour autant, considérant qu'il s'agit d'un « combat permanent », il a appelé à poursuivre ces avancées : « J'ai besoin de vos talents, j'ai besoin surtout de votre aide, de votre vigilance et de vos suggestions. Je serai toujours à votre écoute et plus particulièrement sur ces sujets-là ».

INTERVIEW

LE RECRUTEMENT DES MUSICIENS DE L'ORCHESTRE DE LA COMPAGNIE DES CARABINIERS DU PRINCE

L'Orchestre des Carabiniers du Prince compte 23 musiciens (cuivres, saxophones et section rythmique) dont l'éclectisme permet d'aborder tous les styles musicaux. L'Orchestre se produit ainsi aussi bien en tant que fanfare militaire que lors d'une cérémonie, d'un office religieux ou d'un concert. Comment ces musiciens sont-ils recrutés ? L'Adjudant-Chef Olivier DREAN, Chef de l'Orchestre, nous a livré tous les détails.

Mis à part la maîtrise d'un instrument de musique, les critères de recrutement des Carabiniers-Musiciens sont-ils identiques à ceux des autres Carabiniers ?

Oui, ils sont identiques en tous points. Notre politique de recrutement est basée sur la nécessité de sélectionner des candidats capables d'exercer au quotidien la fonction de Carabinier du Prince. 80 % du temps de travail est en effet réservé au cœur du métier : Protéger et Servir. Les 20 % restants sont dévolus à la pratique des diverses spécialités représentées dans l'Unité.

Quels sont les critères spécifiques pour intégrer l'Orchestre ?

Il faut que le candidat possède une maîtrise parfaite du solfège et des qualités musicales avérées d'expression et de sensibilité : il s'agit avant tout de véhiculer des sentiments à travers le filtre d'un instrument.

Comment les recrutements se déroulent-ils ?

Le processus de recrutement des Carabiniers du Prince s'étale sur environ 12 mois : une fois la prise de contact effectuée, les candidats sont



L'Adjudant-Chef Olivier DREAN est Chef de l'Orchestre de la Compagnie des Carabiniers du Prince depuis octobre 2013.

retenus pour leur potentiel, au regard des informations fournies, par le Bureau Recr-

recrutement par vacance de poste rend donc la chose aléatoire d'une année à

“ Le candidat doit posséder des qualités musicales avérées d'expression et de sensibilité ”

tement de la Compagnie. Celui-ci procède ensuite à une sélection selon des critères devenant de plus en plus précis. Pour la spécificité musicale, le Chef d'Orchestre assume cette sélection après une 1^{ère} entrevue, prenant notamment en compte les besoins imminents et à venir.

Quand interviennent ces recrutements ?

La mise en route d'un processus de recrutement dépend du nombre de départs prévus sur l'exercice suivant l'année en cours. Ce système de

ce dernier rejoint alors la formation interne des Clairons et Tambours en vue de grossir les rangs des sonneurs dévolus à l'exercice quotidien de la « Relève de la Garde ». Actuellement, c'est le cas pour 2 d'entre eux.

Comment êtes-vous devenu Chef de cet Orchestre ?

A 5 ans, je voulais être Beethoven et je « dirigeais », les cheveux ébouriffés, la 9^e Symphonie devant le miroir de ma salle de bains. A 20 ans, je voulais être soldat et défendre mon pays. Les hasards de la vie, la passion jamais éteinte, énormément de travail et la chance m'ont autorisé à transformer certains rêves en réalité. La charge que j'occupe actuellement est certainement celle dont je suis le plus fier.

Comment postuler ?

Renseignements : carabinstruction@gouv.mc ou 93 15 64 00.

Démarches : rédiger une lettre de motivation à l'attention du Chef de Corps de la Compagnie des Carabiniers du Prince accompagnée d'un dossier de candidature (voir la liste des pièces sur www.palais.mc) et l'envoyer au 5 boulevard de Belgique.

SURETE PUBLIQUE

LE CENTRE DE GESTION DU PARC ROULANT ET MARITIME

Dépendant de la Section de l'Administration Financière et de l'Équipement de la Division de l'Administration et de la Formation, le Centre de Gestion du Parc Roulant et Maritime (CGPRM) est notamment chargé de l'entretien et la réparation des véhicules de la Sûreté Publique.

Situé au 43 avenue de Grande-Bretagne, à l'entrée du parking de l'immeuble Trocadero, le Centre de Gestion du Parc Roulant et Maritime dispose d'un local équipé de 1000 m². Il réunit une unité mixte (composé à la fois de fonctionnaires de Police et d'employés administratifs) de 7 personnes.

De gauche à droite : le Sous-Brigadier de Police Hervé BURNOT, Adjoint du CGPRM ; le contremaître Marc FERRARIS, Responsable du CGPRM ; l'Agent de Police Philippe RUBINO, Service Signalisation ; Gérard SCAMUZZI, Mécanicien Entretien Auto ; Pierre RUGGIERI, Mécanicien Entretien Moto ; David SANCHINI, Mécanicien Suppléant ; Sébastien BONVENTRE, Responsable du Service Signalisation et Matériel/Outillage. Absent de la photo : Christophe PAREDES, Responsable de l'Atelier Mécanique Auto/Moto et du Magasin des Pièces Détachées.



MISSIONS

L'entretien et la réparation du parc roulant et flottant de la Sûreté Publique :

La centaine de véhicules que compte la Sûreté Publique (un tiers de voitures et autres engins « quatre-roues » pour deux tiers de « deux-roues ») est entretenue et réparée par 3 Mécaniciens. Ces derniers assistent en outre ponctuellement la Police Maritime. Autres attributions du CGPRM concernant les véhicules : le dépannage, l'installation des équipements (tels que les sirènes) et le ravitaillement, sur place, en carburant. Marc FERRARIS intervient par ailleurs dans la préparation des dossiers concernant les achats des différents véhicules lors des renouvellements du parc, qui s'opèrent tous les 2 ans.



Doté de tout l'équipement nécessaire, le Service Mécanique entretient et répare des véhicules de marques Renault, Peugeot, Citroën, Volkswagen et Ford (BMW pour les motos et Honda pour les scooters).

La maintenance et la pose de la signalisation mobile sur la voie publique :

Le CGPRM s'occupe également de l'entretien des panneaux de signalisation mobiles et de leur mise en place sur les routes lors des manifestations officielles (au nombre de 360 par an) ou en cas de sinistre (inondation, tempête...). Le Service Signalisation se compose de 2 personnes.



L'entretien des panneaux de signalisation mobiles s'effectue notamment à l'aide de travaux de soudure.

Un peu d'histoire...

L'installation du CGPRM sur l'avenue de Grande-Bretagne a eu lieu en 1981. Avant cette date, le Garage de la Sûreté Publique, mis en service en 1958, se situait au sous-sol de la DSP. Il était alors dirigé par le Brigadier-Chef Antoine MARANGONI, père de l'actuel Directeur de la Sûreté Publique, le Commissaire Divisionnaire de Police Richard MARANGONI.

CULTURE LA GESTION DES EQUIPEMENTS CULTURELS

Afin d'appuyer la création artistique et l'organisation de manifestations culturelles en Principauté, la Direction des Affaires Culturelles (DAC) met à disposition des associations, sous certaines conditions, plusieurs équipements gérés par une équipe dédiée. Elle y organise également ses propres événements.



L'équipe en charge de la gestion des équipements culturels de la DAC. De gauche à droite : Robert VECCHIERINI, Chargé des Relations avec les Utilisateurs ; Mathias PERLOFF, Chargé de la Maintenance ; Mélanie ISOART-GATTI, Responsable des Equipements Culturels ; Jean-Michel BIANCHI, Responsable Technique.

Les équipements de la Direction des Affaires Culturelles sont proposés en priorité aux associations culturelles monégasques. Des associations intervenant dans d'autres domaines, notamment l'action caritative, peuvent également en bénéficier. Autres utilisateurs : la DAC, qui les emploie pour y organiser des événements dans le cadre de missions qui lui sont confiées, ainsi que tout Service du

Gouvernement Princier qui en aurait besoin pour une opération particulière.

Ces équipements sont :

- le Théâtre des Variétés ;
- l'Auditorium Rainier III ;
- le Théâtre du Fort Antoine ;
- la Chapelle de la Visitation ;
- la Salle d'exposition du quai Antoine 1^{er} ;
- les Ateliers d'artistes du quai Antoine 1^{er}.



La Salle d'exposition du quai Antoine 1^{er} offre une surface modulable de près de 1000 m² pour l'accueil d'expositions de type muséal.

Comment utiliser ces équipements culturels ?

Toutes les informations concernant les conditions de mise à disposition et les démarches à effectuer sont détaillées sur www.gouv.mc (rubrique « Service public particuliers », « Temps libre » puis « Culture »).

Les demandes de réservation doivent être rédigées, accompagnées d'une fiche dédiée (à retirer auprès du Chargé des Relations avec les Utilisateurs - 93 10 84 27/00), et adressées par courrier ou e-mail à l'attention du Responsable des Equipements Culturels (Auditorium Rainier III ou equipementsculturels@gouv.mc).

Assurant la gestion de ces équipements culturels « en réseau », la DAC maintient pour chacun d'entre eux une autonomie de fonctionnement grâce à une équipe de 28 personnes composée :

- d'un Chef de Régie par salle qui encadre le personnel technique de scène et prépare la mise en œuvre de manifestations jusqu'à leur réalisation ;
- d'un personnel technique de maintenance qui entretient l'ensemble des installations des bâtiments tout en participant au bon fonctionnement des activités accueillies ;
- d'agents de service qui effectuent les travaux de nettoyage et de maintenance en amont et durant les manifestations ;
- d'une brigade d'agents de sécurité qui surveille les locaux (24h/24 et 7 jours/7 pour l'Auditorium Rainier III).



Doté de 350 places, le Théâtre des Variétés est principalement mis à la disposition des associations culturelles pour des manifestations théâtrales, musicales, dansantes et cinématographiques. Mais il accueille aussi conférences, réunions et colloques.

EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE ET HOTELIER : LE BILAN, 3 ANS APRES SON INAUGURATION

Inauguré en mai 2013 pour remplacer l'ancien établissement qui, lui, avait ouvert ses portes en 1969, le Lycée Technique et Hôtelier de Monaco (LTHM) offre à ses élèves environnement, équipement et enseignement d'une rare qualité.



Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Jean-Marc DEORITI-CASTELLINI, Proviseur du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco.

Lors de l'inauguration du LTHM, S.A.S. le Prince Souverain avait déclaré : « La livraison de ce bâtiment s'inscrit dans le cadre de l'amélioration constante des moyens pédagogiques au service de l'éducation de notre jeunesse ». Des propos particulièrement bien appropriés pour cet établissement qui fête aujourd'hui ses 3 années d'existence.

« Vis-à-vis de l'ancien lycée, qui était situé avenue de l'Annonciade, son emplacement, à proximité de la Place d'Armes, soit au cœur de la Principauté, est d'abord plus stratégique », fait valoir Isabelle BONNAL, Directeur de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

« Bâti sur 9 étages autour d'un puits de lumière, ce bâtiment au design contemporain propose ensuite un cadre de vie exceptionnel, notamment grâce à une acoustique optimale, et dispose de véritables



Le LTHM est équipé d'une imprimante 3D avec laquelle les élèves fabriquent notamment des pièces pour un vélo à assistance électrique.

atouts environnementaux : 2000 m² de cellules photovoltaïques, système de récupération des eaux de pluie ou encore dispositifs d'économie d'énergie », souligne le Directeur.

DES EQUIPEMENTS MODERNES

Le Lycée Technique et Hôtelier dispose en outre d'équipements pédagogiques à la pointe de la technologie, parmi lesquels une infrastruc-

ture informatique entièrement virtualisée (plus de 200 terminaux reliés à 5 serveurs), une vingtaine de vidéoprojecteurs et une imprimante 3D. « Le LTHM est ainsi l'un des rares établissements d'enseignement technologique et professionnel dotés d'un tel matériel. »

UN ENSEIGNEMENT VISANT L'EXCELLENCE

« L'ouverture d'un nouveau lycée technique et hôtelier a été une réponse adaptée à la demande de secteurs porteurs d'emplois en Principauté, mais également à l'international. » Aussi, une section européenne (anglais et italien, actuellement) a-t-elle été créée et de nombreux voyages à l'étranger sont organisés. « Nous recrutons par ailleurs des professeurs qui parlent plusieurs langues et qui maîtrisent les nouvelles

technologies. Sans compter les préceptes du développement durable qui ont été intégrés à l'enseignement. » Les résultats pédagogiques sont donc éloquentes : plus de 95 % de réussite aux examens.

LE RESTAURANT D'APPLICATION

Afin de parfaire la formation hôtelière, le LTHM dispose d'un restaurant d'application ouvert à la clientèle extérieure : « Le Cordon d'Or ». « Un outil pédagogique remarquable qui met les élèves en situation et les confronte concrètement aux réalités des métiers qui seront les leurs dans quelques années. Au fil du temps, est apparue une clientèle de fidèles et quelque 260 couverts sont ainsi dressés chaque semaine. »

Le LTHM en chiffres

- 501 élèves (dont 57 Monégasques, 188 résidents et 256 dérogataires / 387 étrangers)
- Plus de 80 enseignants
- 41 personnels administratifs
- 40 salles de classe
- Une trentaine de salles spécialisées (ateliers industriels, salles technologiques, restaurant et cuisines pédagogiques...)
- 1 auditorium pouvant accueillir environ 400 élèves
- 1 gymnase avec tribunes

INITIATIVE

PROJET DE SALLES COLLABORATIVES : L'EXEMPLE DU WELCOME OFFICE

La croissance du nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat, et donc de postes de travail, devient un véritable enjeu au regard de la surface limitée qui est réservée à l'Administration. Cette dernière s'est ainsi lancée dans une optimisation de l'utilisation de ses locaux, dont le projet de salle de réunion collaborative du Welcome Office est un bel exemple.

Afin de pallier le manque de place auquel a tendance à être confrontée l'Administration, « l'idée de proposer des espaces de travail partagés entre plusieurs Directions et Services est rapidement apparue très intéressante », expose David BEAUSEIGNEUR, Chef de la Division Bureau Central d'Approvisionnement de l'Administration des Domaines. « Aussi, nous avons décidé de mettre en œuvre un projet pilote : la réalisation d'une salle de réunion collaborative. »

Un projet novateur qui a été rendu possible grâce au concours du Welcome Office, qui s'est « volontiers prêté à l'expérience en mettant sa salle de réunion à disposition des entités administratives situées dans le secteur de Fontvieille », indique Laurence GARINO, Chef de ce Service dépendant de la Direction de l'Expansion Economique. Un projet également transversal, donc, d'autant que la Direction Informatique en a de son côté développé le système de réservation en ligne. Et un projet mené à bien sans recours à des crédits supplémentaires.

UN MODELE A DUPLIQUER

A l'issue de ce projet pilote, l'objectif serait de dupliquer ce concept à d'autres zones géographiques de la Principauté. « Cette opération pourrait par ailleurs ouvrir la voie à d'autres initiatives (par exemple le partage des véhicules) faisant appel à cette même idée

de partage des ressources, permettant l'optimisation des crédits disponibles, l'accroissement de la performance des infrastructures déjà en place et l'amélioration du confort des utilisateurs », estime M. BEAU-SEIGNEUR.

Un 1^{er} bilan de l'emploi de la salle, dont le JDA fera écho, est prévu en fin d'année avec les principaux utilisateurs.

Une salle de réunion particulièrement pratique et moderne

Cette salle de réunion collaborative présente les avantages d'être :

- **spacieuse**, pouvant recevoir jusqu'à 24 personnes en « style école » (jusqu'à 20 en cas de projection) ;
- **moderne**, disposant d'un équipement technologique performant de dernière génération (systèmes sans fil, matériels

de visioconférence, d'audioconférence et de présentation interactive, Skype et Apple TV) ;

- **modulable**, offrant de multiples possibilités d'utilisation (réunion, présentation professionnelle, formation et visio/ audioconférence) ;
- **fonctionnelle**, un système de gestion automatisé permettant sa réservation en ligne via Lotus.

Pour en savoir plus :

Afin de faire découvrir cet espace, une présentation de ses fonctionnalités est prévue entre les mois d'avril et juin pour les Services ayant manifesté leur intérêt. Pour information, la réservation de cette salle est également ouverte à l'ensemble des Ambassades et Consulats de Monaco à l'étranger qui pourront ainsi mener des audio/ visioconférences à distance.



La salle de réunion collaborative du Welcome Office offre à la fois espace et équipements technologiques dernier cri. De gauche à droite : Laurence GARINO, Chef de Service du Welcome Office ; David BEAUSEIGNEUR, Chef de la Division Bureau Central d'Approvisionnement de l'Administration des Domaines ; Laetitia VECCHIERINI, Elève Fonctionnaire-Stagiaire à l'Administration des Domaines.

TOURISME

LA PAGE FACEBOOK « VISIT MONACO » : VITRINE VIRTUELLE DE LA DTC

Outil de la Direction du Tourisme et des Congrès (DTC) en lien avec son site Internet VisitMonaco.com, la page Facebook « Visit Monaco » a pour objectif, comme lui, de promouvoir la Destination, et plus spécifiquement d'échanger sur le sujet. Une belle réussite : en termes de nombre de fans, il s'agit de la 2^e page Facebook monégasque derrière celle de l'AS Monaco.



Mélanie BIANCHERI-QUESNEL, Community Manager à la DTC, est en charge de la page Facebook « Visit Monaco ».

A l'origine, la DTC administrait 12 pages Facebook, soit une page pour chaque pays dans lequel elle dispose d'un Bureau de représentation. « Mais nous avons décidé, en 2014, d'opérer un grand changement dans notre stratégie de communication sur le réseau social : leur fusion en une seule et unique page qui soit en relation directe avec notre site Internet et nos comptes sur d'autres plateformes communautaires - Twitter, Instagram et Sina Weibo », expose Mélanie BIANCHERI-QUESNEL, Community Manager à la DTC.

Une stratégie payante : « Aujourd'hui, la page 'Visit Monaco' affiche plus de 600.000 fans du monde entier qui représentent autant de personnes chez qui nous déclenchons et entretenons l'envie de venir,

ou revenir, en Principauté. Et leur nombre ne cesse d'augmenter. Ils sont en outre de fidèles et assidus contributeurs : nos 'posts photos' sont en moyenne partagés une centaine de fois et peuvent enregistrer jusqu'à 7000 'likes'. Sans oublier les commentaires, également très nombreux et parfois insolites, certains n'hésitant pas à raconter leurs anecdotes de voyage à Monaco ».

UN TRAVAIL COLLECTIF

Afin de générer cet engouement pour la Destination et ces échanges avec les fans, sont publiées chaque jour des photos et des informations diverses, souvent issues de communiqués de presse, adaptées au format Facebook : « Chacun de nos Bureaux de représentation, qui connaissent les meilleures

façons de communiquer au sein de leur marché respectif et les types d'actions qui y sont les plus pertinents, produit une publication par jour. De mon côté, je 'poste' quotidiennement une photo et hebdomadairement une information importante », précise le Community Manager.

« Le choix des photos est essentiel dans notre communication virtuelle, celles-ci devant faire rêver nos fans des 4 coins du monde. Cela dit, promouvoir la Destination est relativement aisé, la Principauté disposant d'atouts fantastiques tels que son climat, son histoire, ses jardins, son patrimoine architectural et

ses nombreux événements. » Mme BIANCHERI-QUESNEL conserve par ailleurs un contact privilégié avec les partenaires de la DTC grâce à un groupe spécialement créé sur Facebook pour les community managers monégasques (CM of MC) et des réunions trimestrielles.

« Il faut également noter qu'il est possible de 'liker' notre page via notre site Internet VisitMonaco.com, lui aussi fort consulté. Nous espérons ainsi atteindre le million de fans d'ici peu. »

Abonnez-vous sur : www.facebook.com/visitmonaco www.visitmonaco.com



La page Facebook de la DTC « Visit Monaco » compte plus de 600.000 fans.

COULISSES

LES PIÈCES DE MONNAIE COMMEMORATIVES : MODE D'EMPLOI

En tant qu'Etat utilisant l'euro comme monnaie nationale, Monaco est autorisé à frapper des pièces commémoratives. De quoi s'agit-il ? Quelles entités de l'Administration et de la Maison Souveraine sont concernées ? Quels sont leurs rôles respectifs dans les différentes étapes d'élaboration et de mise en circulation ?
Eléments de réponse.



La Direction du Budget et du Trésor est chargée de l'aspect légal de la mise en circulation des pièces commémoratives. De gauche à droite : Agnès MONDIELLI, Adjoint au Directeur du Budget et du Trésor ; Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor ; Hélène FABBRETTI, Chef de la Division Finances-Secteur Bancaire.

Parmi les pièces en euro destinées à la circulation (portant 8 valeurs de 1 centime à 2 €), on trouve les pièces « classiques » et les pièces commémoratives : des pièces de 2 €, uniquement, que les pays de la zone euro ou ayant établi des accords avec les autorités européennes (à l'instar de Monaco) peuvent émettre chaque année afin de célébrer l'un de leurs événements histo-

riques ou actuels d'importance. Leur avers est ainsi, pour cela, différent de la face nationale habituelle.

Elles ne doivent pas être confondues avec les pièces de collection (5 €, 10 €, 20 € et 100 € en or ou en argent) qui, elles, ne sont pas destinées à circuler mais à être exclusivement acquises par des collectionneurs.

CREATION ET EMISSION

« La Principauté ne procède pas à la mise en circulation d'une pièce commémorative tous les ans. La pertinence d'une telle émission est ponctuellement et collégialement décidée par le Gouvernement Princier et la Commission Consultative des Collections Philatélique et Numismatique de S.A.S le Prince Souverain », expose Hélène FABBRETTI, Chef de la Division Finances-Secteur Bancaire de la Direction du Budget et du Trésor (DBT).

« Lorsque la décision de frappe est prise, la DBT établit un programme avec la Commission des Collections Philatélique et Numismatique. Cette dernière se lance alors dans différents échanges avec la Monnaie de Paris, qui frappe les euros monégasques, afin de définir le dessin. La qualité des pièces est par ailleurs déterminée :

'normale', supérieure ou les 2. » Puis le programme de frappe est présenté à la Commission Européenne qui donne, ou non, son approbation.

« En cas d'accord, la DBT prépare une Ordonnance Souveraine pour donner une valeur légale à l'émission et la Monnaie de Paris se charge de la frappe. Enfin, la mise en circulation est effectuée par la Trésorerie Générale des Finances pour les pièces commémoratives de qualité 'normale', tandis que le Musée des Timbres et des Monnaies vend une partie de celles frappées en qualité supérieure. »

QUELLE VALEUR ?

Les pièces commémoratives ont une valeur faciale de 2 €, et les pièces frappées en qualité « normale » sont mises en circulation à cette valeur. Les pièces de qualité supérieure



Les pièces commémoratives célèbrent des événements importants pour la Principauté tels que le 25^e anniversaire de la disparition de la Princesse Grace, le Mariage de LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Charlene ou le 20^e anniversaire de l'adhésion de Monaco à l'ONU (© JO de l'Union Européenne).

sont vendues dans des coffrets, à un prix fonction de la qualité de la pièce et de la quantité de ces pièces peuvent prendre de la valeur car elles sont prisées par les collectionneurs, et la quantité de pièces frappées en qualité supérieure est faible.

A titre d'exemple, la pièce commémorant le 25^e anniversaire de la disparition de la Princesse Grace, frappée à 20.001 exem-

plaires, s'est vendue entre collectionneurs à plus de 1000 €. « Il s'agit ainsi de la pièce commémorative qui a connu l'une des plus importantes survalorisations d'Europe. » D'autres, en revanche, ont bien circulé en raison d'une importante frappe de qualité « normale », à l'image de la pièce commémorant le 20^e anniversaire de l'adhésion de la Principauté à l'ONU, dont le tirage dépassa 1,2 M d'exemplaires.

OETP

LES MISES EN VENTE DES TIMBRES-POSTE

L'OETP a procédé le 1^{er} avril à la mise en vente des timbres suivants :

LES ANCIENS FIEFS DES GRIMALDI : BELFORT

L'Office des Timbres a participé au Salon de Printemps de la CNEP (Chambre Syndicale Française des Négociants et Experts en Philatélie) organisé à Belfort du 1^{er} au 3 avril. Les liens entre la Principauté et Belfort sont historiques. Le Cardinal Mazarin possédait de nombreux titres, dont celui de Comte de Belfort. La famille Grimaldi reçut ces titres lors du mariage en 1777 du Prince Honoré IV avec Louise d'Aumont, descendante de la nièce du Cardinal Mazarin. Cette année, S.A.S. le Prince Souverain se rendra en visite officielle à Belfort.

Dessin et gravure : André LAVERGNE
 Impression : Taille-douce 4 couleurs
 Format du timbre : 40 x 31,77 mm horizontal
 Tirage : 50.000 timbres-poste
 Feuille de 10 timbres-poste avec enluminures



LES TORTUES MARINES

Les tortues marines sont le thème de l'année 2016 pour le Musée Océanographique de Monaco et seront notamment mises à l'honneur à travers l'organisation d'un cycle de conférences et la publication d'un livre grand public. Le bloc représente les grandes étapes de la vie des tortues caouannes (Caretta caretta).

Dessin : Marie-Christine et Bernard ALUNNI
 Impression : Héliogravure et vernis sélectif 3D
 Format du bloc : 120 x 100 mm vertical
 Format des timbres : 40,85 x 30 mm
 Tirage : 40.000 blocs



Le timbre « Les anciens fiefs des Grimaldi : Belfort » est en vente à l'Office des Timbres, au Musée des Timbres et des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie, ainsi qu'au Musée de la Poste et au Carré d'Encre à Paris. Une vente 1^{er} jour a par ailleurs été organisée à Belfort lors du Salon de Printemps de la CNEP.

Le bloc « Les tortues marines » est vendu exclusivement par l'Office des Emissions de Timbres-Poste, le Musée des Timbres et des Monnaies et dans le réseau de vente de la Principauté.

Les 2 émissions sont proposées aux abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la 1^{ère} partie 2016.

Les pièces commémoratives de Monaco

- **2007** : pièce commémorant le 25^e anniversaire de la disparition de la Princesse Grace (20.001 exemplaires) ;
- **2011** : pièce commémorant le Mariage de LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Charlene (148.000 exemplaires) ;
- **2012** : pièce commémorant le 500^e anniversaire de la fondation de la Souveraineté de Monaco (100.000 exemplaires) ;

- **2013** : pièce commémorant le 20^e anniversaire de l'adhésion de la Principauté à l'ONU (plus de 1,2 M d'exemplaires) ;
- **2015** : pièce commémorant le 800^e anniversaire de la construction du 1^{er} château sur le Rocher (10.000 exemplaires) ;
- **En 2016**, une nouvelle pièce commémorant le 150^e anniversaire de la fondation de Monte-Carlo par le Prince Charles III sera émise à 15.000 exemplaires.

FOCUS

LA REORGANISATION DE LA DIRECTION DU TRAVAIL

Sans que cela modifie les missions de la Direction du Travail, le départ à la retraite, en juillet, de son Directeur, Eric BESSI, y a engendré une réorganisation qui en dynamise le fonctionnement et fait évoluer ses actions.



La Direction du Travail compte aujourd'hui un Directeur, Pascale PALLANCA (à droite sur la photo), et un Directeur Adjoint, Sophie VINCENT (à gauche).

En juillet, la Direction du Travail a connu un changement important dans son organigramme avec la nomination de 2 personnes à sa tête : Pascale PALLANCA, auparavant Inspecteur Principal du Travail, a en effet alors été promue Directeur,

tandis que Sophie VINCENT, Chef du Service de l'Emploi, est devenue Directeur Adjoint. « Un binôme qui constitue une évolution opportune étant donné le nombre de missions et de dossiers à traiter », souligne Mme PALLANCA.

Autres mouvements internes : Emmanuelle CELLARIO, alors Administrateur, est passée Chef de Division, et Corinne VAN KLAVEREN, Inspecteur du Travail, a accédé au poste d'Inspecteur Principal. « Cette nouvelle organisation, qui n'a aucunement changé les attributions de la Direction du Travail et de ses 2 Services - le Service de l'Emploi et l'Inspection du Travail - nous a permis de sortir de l'opérationnel afin d'être davantage sur le terrain et, ainsi, plus efficaces », fait valoir le Directeur.

Le dialogue a également été rétabli avec nos homologues français et Pôle Emploi. »

Des échanges qui ont notamment eu lieu à l'occasion des discussions avec la France pour la mise en œuvre du télétravail (lire notre article sur le sujet en pages 16 et 17). « Nous souhaitons aussi participer activement aux réflexions liées à la mise en place de nouveaux dispositifs légaux. »

Afin d'assurer plus efficacement la lutte contre le travail dissimulé, l'un des axes prioritaires du Département des Affaires Sociales et de la Santé, l'effectif de l'Inspection du Travail a par ailleurs été renforcé avec la nomination de 2 Inspecteurs (lire ci-dessous).

UNE EFFICACITE RENFORCEE

« Concrètement, nous avons renforcé les liens avec les partenaires sociaux, les associations professionnelles et les principaux employeurs de la Principauté.

NOMINATIONS

MAXIME Marangoni (à gauche sur la photo) a été nommé Inspecteur du Travail le 1^{er} janvier. Après avoir suivi un cursus universitaire au sein de l'Institut Supérieur d'Economie et de Management à Nice, il a été sélectionné par le Département des Affaires Sociales et de la Santé pour participer, durant 15 mois, aux sessions dispensées par l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP). Diplômé depuis novembre, il se dit aujourd'hui « fier de servir [son] Pays dans la gestion des conflits sociaux, pouvant ainsi participer au vivre ensemble qui sied tant au modèle social monégasque ».

MORGAN Borgia (à droite sur la photo) a lui aussi été nommé Inspecteur du Travail le 1^{er} janvier. Fort d'un parcours universitaire interdisciplinaire (droit, économie et science politique) suivi d'une formation en alternance à l'INTEFP, il a réalisé différents stages dans la Fonction Publique (notamment au sein de la Direction des Affaires Internationales, de la Direction de la Coopération Internationale et de l'Ambassade de Monaco en France). Sa nomination est pour lui « un



honneur et un défi : l'honneur de servir le Gouvernement Princier et le défi que représente cette fonction complexe où technique juridique, sens du dialogue, impartialité, discrétion et adaptabilité sont les maîtres mots ».

Le Gouvernement Princier et l'équipe du JDA leur adressent toutes leurs félicitations et leur présentent tous leurs vœux de réussite dans ces nouvelles fonctions.

INTERVIEW

FORUM DE LA FORMATION EN ALTERNANCE : QUEL BILAN ?

Orchestrés le 24 février à l'Auditorium Rainier III par le Service de l'Emploi et la Cellule Emploi-Jeunes, le 5^e Forum de la Formation en Alternance couplé à la 10^e Rencontre des Métiers de la Banque et de la Finance ont connu un nouveau record d'affluence. L'équipe organisatrice en dresse ainsi un bilan particulièrement positif.

Ces rencontres menées sous la houlette du DASS ont-elles atteint les objectifs fixés ?

La présence de S.A.S. le Prince Souverain, accompagné, notamment, de notre Conseiller de Gouvernement de tutelle, Stéphane VALERI, a été, pour nous, un très grand encouragement.

Par ailleurs, les chiffres de la fréquentation des Rencontres des Métiers de la Banque et de la Finance, puis des Forums de la Formation en Alternance, qui les englobent depuis 2012, ne cessent de progresser : d'une centaine de jeunes visiteurs il y a 10 ans, ils sont passés de 350 à 400 lors des dernières éditions pour atteindre 500 cette année. 76 enseignes professionnelles ont en outre tenu à être présentes. Nous enregistrons ainsi un nouveau record de participation qui confirme la montée en puissance de l'événement et célèbre dignement cette édition anniversaire. Aussi, nous pouvons affirmer que nos objectifs en termes d'accueil, d'informations auprès des jeunes et de mobilisation du monde professionnel sont atteints.

Comment expliquez-vous cet accroissement constant de la fréquentation ?

Cette manifestation permet, en un même lieu et sur une seule



L'équipe organisatrice du Forum de la Formation en Alternance se réjouit du succès grandissant rencontré par cette manifestation. De gauche à droite : Sophie VINCENT, Directeur Adjoint du Travail ; Emmanuelle CELLARIO, Chef de Division au Service de l'Emploi ; Philippe BROUSSE, Attaché au Service de l'Emploi ; Melissa FRATACCI, Administrateur en charge de la Cellule Emploi-Jeunes.

« Nous enregistrons un nouveau record de participation qui confirme la montée en puissance de l'événement »

journee, d'établir un contact direct à la fois avec les professionnels de la formation et les entreprises qui recrutent. Et ce, dans des secteurs d'activité très variés. Ce format de rencontres est unique dans la région, ce qui

explique en grande partie l'engouement dont il fait l'objet. L'apprentissage, aujourd'hui présent dans la plupart des formations diplômantes, s'affirme par ailleurs désormais comme l'un des meilleurs moyens de se former tout en acquérant



Lors de ce Forum de la Formation en Alternance, S.A.S. le Prince Souverain est venu décerner, aux côtés de Stéphane VALERI, les Trophées de l'Apprentissage à 3 apprentis aux parcours exemplaires.

une véritable expérience professionnelle, ce qui éveille l'intérêt d'un nombre croissant de jeunes. Sans compter que les entreprises considèrent de plus en plus ce dispositif comme un outil de recrutement efficace.

Pour la prochaine édition, avez-vous prévu des optimisations afin d'améliorer encore ces résultats ?

Nous souhaiterions diversifier encore la représentativité des secteurs d'activité professionnelle de la Principauté en mobilisant certains de ses acteurs économiques qui sont aujourd'hui trop discrets ou absents. Et nous nous efforcerons d'offrir toujours plus de services aux jeunes visiteurs, à l'image d'une opération initiée cette année : un atelier individuel dans lequel ils pouvaient mettre à jour leur CV de façon optimale avant de l'enregistrer sur une clé USB qui leur été offerte.

Quels sont vos objectifs dans les années à venir ?

Faire aussi bien en termes de participation des jeunes et des entreprises est déjà un bel objectif. Maintenir cette qualité dans l'accueil de nos participants l'est également. Il est certain que tant que nous continuerons à accueillir autant de jeunes et de professionnels, l'intérêt d'organiser cet événement demeura une évidence.

EMPLOI

LE TELETRAVAIL EN PRINCIPAUTE : BIENTOT UNE REALITE

Face aux défis que représentent l'exiguïté du territoire monégasque et la saturation des réseaux routiers et ferroviaires, le Gouvernement Princier est engagé, depuis plusieurs années, dans des pourparlers avec la France relatifs au télétravail. Un dispositif prometteur à bien des égards, sur le point d'être effectif.

Chaque jour, plus de 40.000 travailleurs se rendent en Principauté, dont la superficie n'est que de 2 km². Résultat : des embouteillages qui engorgent la ville matin et soir et que le réseau ferroviaire, lui aussi largement sollicité, ne peut empêcher.

La solution appropriée ? Le télétravail, répond le Gouvernement, « fortement impliqué dans la finalisation d'une nouvelle législation sur laquelle il fonde de grands espoirs », indique Ludmilla RACONNAT-LE-GOFF, Conseiller Technique au Secrétariat du Département des Affaires Sociales et de la Santé. Et pour cause...

professionnelles, à l'augmentation de la productivité et, plus largement, à la modernisation du travail.

- Pour les salariés, ce sera moins de dépenses de transport, moins de stress dans les bouchons et moins de temps perdu. Vies professionnelle et personnelle seront ainsi mieux conciliées.

- Pour la France, il s'agit de créer des milliers d'emplois : la moyenne européenne des télétravailleurs oscille entre 15 et 20 %, ce qui, à Monaco, représenterait, à terme, entre 7000 et 10.000 créations ou transformations d'emplois.



La mise en place du télétravail en Principauté peut être envisagée d'ici cet été.

LE PROCESSUS LEGAL

- Ce qui a été fait : « Après plus de 3 ans de discussions avec la France conduites, dans le cadre de la Commission mixte franco-monégasque de sécurité sociale, par Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, un accord a été signé le 18 mars 2014 : celui-ci définit ce qu'est le télétravail et pose le principe selon lequel les salariés résidant en France pourront être assujettis à la législation sociale monégasque durant toute la durée de leur activité en tant que télétravailleurs pour le compte d'une entreprise installée sur le territoire de la Principauté », détaille Mme RACONNAT-LE-GOFF.

Le projet de loi relative au télétravail a, ensuite, été adressé par le Gouvernement au Conseil National, le 18 juillet 2014. Ce dernier a retourné une vingtaine de questions et remarques les 4 août et 15 décembre 2015, auxquelles le Gouvernement a répondu le 30 septembre 2015 et le 4 février 2016. Un projet de loi de ratification de l'avenant n° 6 à la Convention du 28 février 1952 entre la Principauté de Monaco et la France sur la sécurité sociale, signé le 18 mars 2014 a, également, été déposé sur le bureau du Conseil National, le 26 février 2016.

- Ce qui reste à faire : « Ces différents échanges permettent d'envisager un vote lors de la prochaine session de printemps, qui a lieu du 1^{er} avril au 30 juin. » En France, l'adoption de cette nouvelle disposition nécessite également le vote d'un projet de loi par le Parlement. L'Assemblée Nationale a ratifié cet accord le 28 janvier dernier et le Sénat a prévu de commencer à l'examiner le 27 avril.

Que prévoit le texte législatif ?

Le dispositif permettra au salarié français, sur la base du volontariat et d'un libre consentement, d'effectuer jusqu'aux deux tiers de son temps de travail hebdomadaire depuis son domicile, tout en bénéficiant d'une affiliation au régime de sécurité sociale monégasque. L'employeur devra alors lui financer un poste de travail et assurer la sécurité numérique des données.

LES ATOUTS DU TELETRAVAIL

- Pour la Principauté, le télétravail participera à la fluidification de son trafic routier et diminuera, par la même occasion, l'indissociable pollution atmosphérique. Monaco entrera aussi un peu plus encore dans l'économie numérique et accroîtra son attractivité. Le développement économique qui en découlera garantira, par ailleurs, de nouvelles recettes à l'Etat (Impôt Sur les Bénéfices, TVA...).
- Pour les entreprises, il est donc bien question de se développer grâce à la réduction des frais généraux et de ceux engendrés par la location ou l'achat de surfaces

Ainsi, « la balle est désormais dans le camp des élus des 2 pays, mais on peut raisonnablement espérer une mise en œuvre du télétravail, en Principauté, dès cet été ».

Ensuite, « les équipes du Département des Affaires Sociales et de la Santé, et notamment de la Direction du Travail, seront pleinement mobilisées auprès de nos entreprises pour les conseiller et les guider dans la mise en place de cette nouvelle forme de travail ».

Un accord sur le même modèle avec l'Italie

Des négociations sont également en cours avec les autorités italiennes afin que les télétravailleurs transalpins puissent être affiliés au régime de sécurité sociale monégasque. Elles ont véritablement débuté en octobre 2015 avec le déplacement d'une délégation, conduite par Stéphane VALERI, à Rome. A l'heure actuelle, le Gouvernement Princier attend un retour du Gouvernement italien sur la question.

SANTE PUBLIQUE

« MARS BLEU » : LE GOUVERNEMENT ENGAGÉ CONTRE LE CANCER DU COLON

Le Département des Affaires Sociales et de la Santé (DASS) a, cette année encore, soutenu la campagne « Mars Bleu » consacrée à la sensibilisation à la prévention et au dépistage du cancer colorectal, pour lequel le Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG) vient de s'équiper d'un nouveau dispositif d'interprétation des tests.



Le Docteur Daniel ROUISON est Médecin Responsable du Dépistage et de la Prévention au CHPG et Conseiller Médical du Département des Affaires Sociales et de la Santé.

Tous les ans au mois de mars, la campagne « Mars Bleu » est organisée afin de promouvoir la lutte contre le cancer du côlon, à l'image d'« Octobre Rose », destinée à sensibiliser le grand public à celle contre le cancer du sein. Cette opération est lancée en Principauté par le DASS et le CHPG pour convaincre hommes et femmes de vivre

plus sainement et d'effectuer un contrôle de dépistage. « A partir de 40 ans, antécédents familiaux, transit devenant irrégulier, douleurs intestinales nouvelles ou apparitions de sang dans les selles doivent inciter à demander une coloscopie : un examen de routine qui permet un diagnostic précis. Détecté dans ses 1^{ers} stades, le cancer colorectal est traité très efficacement grâce à une chirurgie complétée par une chimiothérapie », précise le Docteur Daniel ROUISON, Médecin Responsable du Dépistage et de la Prévention au CHPG (Centre Monégasque de Dépistage).

Et d'ajouter : « Les personnes asymptomatiques, elles, doivent se faire dépister à partir de 50 ans et tous les 2 ans ». Depuis 2007, une campagne de dépistage permanente concernant les 50-80 ans est d'ailleurs menée par le Gouvernement Princier (avec

prise en charge et envoi d'une lettre de rappel bisannuelle). **UN NOUVEAU DISPOSITIF DE CONTROLE** « Un nouveau test immunologique, plus performant et facile d'utilisation, est en outre désormais disponible », poursuit le Dr ROUISON. « Et le Laboratoire de Biologie du CHPG vient de se doter d'un automate spécialement conçu pour interpréter les

résultats. » Un atout certain pour combattre un véritable fléau des sociétés occidentales, « le dépistage permettant d'en réduire la mortalité de 25 à 30 % ». Le cancer du côlon est responsable de quelque 17.400 décès par an en France. Il est ainsi le 2nd cancer le plus représenté chez les hommes (après celui du poumon) comme chez les femmes (après celui du sein).



TRANSPORTS

LES GUICHETS DU SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

Chargé de permettre aux Monégasques et résidents de circuler en Principauté et à l'étranger en toute légalité, le Service des Titres de Circulation (STC) dispose de 7 guichets pour les accueillir et traiter leurs diverses demandes. En quête constante d'améliorations, ces derniers sont depuis peu dotés d'un nouveau système d'accueil qui facilite et accélère les démarches...

Dépendants de la Section « Immatriculations », les 7 guichets (dont 1 accueil) du Service des Titres de Circulation renseignent les usagers de la route et leur permettent d'effectuer les nombreuses opérations suivantes :

Concernant l'immatriculation d'un véhicule :

- Retirer et déposer un dossier d'immatriculation à Monaco (y compris pour une location de longue durée).
- Demander une procuration pour qu'un garage effectue l'immatriculation.
- Enregistrer la vente d'un véhicule.
- Demander la destruction d'un véhicule.
- Déclarer un changement de situation (adresse, état civil et couleur du véhicule).
- Demander le remplacement d'une estampille abîmée.
- Enregistrer une remorque inférieure ou égale à 750 kg.
- Demander une inscription ou une radiation de gage.
- Déclarer la perte d'un titre de circulation, de plaques ou d'une estampille, et demander un duplicata.

Concernant le permis de conduire :

- Demander un permis de conduire national ou international.
- Echanger un permis de conduire étranger (pour les nouveaux résidents).
- Obtenir un permis de conduire A1 (125 cm³) ou un permis A restreint aux tricycles à moteur.

Autres :

- Déposer la demande d'une subvention pour l'achat d'un véhicule propre.
- Obtenir un disque horodateur.
- Demander une carte conducteur et/ou entreprise.
- Prendre rendez-vous pour un contrôle technique.



L'équipe responsable des guichets du STC. De gauche à droite : Alessandra ROVELLI, Attaché ; Manuel TELLO-RODRIGUEZ, Contrôleur ; Kirstin THIBAUD, Attaché ; Isadora BAZIN, Attaché Suppléant ; Philippe CHEVALIER, Attaché ; Véronique LEVET, Attaché Suppléant ; Muriel MILANESIO, Chef de Bureau ; Fabienne NOARO, Chef de la Section « Immatriculations » ; Frédéric CHAUMONT, Contrôleur Principal ; Christopher VOILLEQUIN, Attaché. Absentes de la photo : Marie-Josée FLAMINE, Attaché ; Nathalie DALL'OSSO, Attaché.

Nombre d'opérations traitées par mois en moyenne

- auprès des usagers : **3217** ;
- auprès des professionnels de l'automobile : **1069** ;
- relatives aux échanges de permis de conduire : **111** ;
- relatives aux immatriculations : **1233** ;
- relatives aux cessions/destructions d'un véhicule : **1144**.



Nouveauté du STC : une « borne intelligente » qui accélère la prise en charge des usagers.

UNE NOUVELLE « BORNE INTELLIGENTE »

Les guichets du STC bénéficient désormais d'un système performant et moderne de gestion d'accueil et des files d'attente : une « borne intelligente » avec écran tactile qui permet à l'utilisateur de spécifier le type de

démarche qu'il est venu effectuer avant de lui délivrer un ticket pour attendre son tour. Un outil qui simplifie l'organisation et la préparation des opérateurs et fluidifie ainsi les passages.

Le STC est ouvert au public de 9h30 à 17h du lundi au vendredi

23, Avenue Albert II - BP 699 (une fois entré dans le Centre Commercial de Fontvieille, prendre l'ascenseur qui se trouve à droite de la Pharmacie et se rendre au 1^{er} étage)
Tél. : 98 98 80 14
Fax : 98 98 40 36

DEMENAGEMENT

LA DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES EST DESORMAIS AU PORT HERCULE

Après avoir demeuré plus de 10 ans au Port de Fontvieille, la Direction des Affaires Maritimes (DAM) a déménagé sur le quai de l'Hirondelle, au Port Hercule, dans un bâtiment tout neuf, plus adapté et mieux situé.



L'équipe de la DAM vous accueille dorénavant sur le quai de l'Hirondelle. De gauche à droite : Stéphane CLERC, Marin ; Gilles BLANCHI, Adjoint Administratif et Juridique ; Patricia CROVETTO, Comptable, chargée de l'accueil ; David CANTERBURY, Marin ; Evelyne DICK, Assistant ; Estelle JULIEN, Adjoint Technique et Administratif ; Armelle ROUDAUT-LAFON, Directeur ; Philippe BERGE, Pilote. Absents de la photo : Grégory FABRE, Responsable des Embarcations / Coordinateur des Travaux ; Pierre BOUCHET, Pilote ; Alexis VALERIO PINTO, Marin.

Lorsque le Service de la Marine est devenu la Direction des Affaires Maritimes il y a une dizaine d'années, il a cédé ses locaux situés sur le quai Antoine 1^{er} à la Société d'Exploitation des Ports de Monaco (SEPM), alors nouvellement créée, pour déménager dans la tour génoise du Port de Fontvieille.

« Bien que fort agréable, celle qui servait jusque-là de capitainerie s'est toutefois rapidement révélée trop petite pour la DAM : ainsi, nos pilotes et

marins avaient dû s'installer sur la digue semi-flottante. Et, dépourvus de salle de réunion, nous devions en emprunter à d'autres Services. Cela posait des problèmes de fonctionnement et de management », se souvient Armelle ROUDAUT-LAFON, Directeur des Affaires Maritimes.

Cette époque souvent inconfortable est cependant désormais révolue : la DAM s'est en effet établie début février dans un bâtiment fraîchement construit sur le quai de

l'Hirondelle, au Port Hercule, bénéficiant par conséquent de conditions bien meilleures pour effectuer ses missions. « Ce déménagement nous a d'abord permis de disposer d'un espace conséquent avec un bel accueil, des bureaux confortables, une grande salle ainsi une continuité architecturale avec ce dernier ». Outre sa fonctionnalité et sa position avantageuse, l'édifice offre de cette manière une

allure particulièrement attractive pour le public. « Il est également très lumineux et bâti, avec des matériaux modernes, selon les normes HQE (Haute Qualité Environnementale, ndr). » Pas de doute, il s'agit d'un déménagement réussi. « Et l'équipe de la DAM en est ravie », conclut Mme ROUDAUT-LAFON.



Le nouvel accueil de la DAM répond à la politique de rénovation et de modernisation des Services recevant du public (Plan d'Accueil).

plus dotés de vestiaires pour nos marins et d'un espace de restauration pour le personnel en général, ce qui n'était pas le cas à Fontvieille », se réjouit le Directeur.

UNE SITUATION PLUS FAVORABLE

Etre implanté sur le Port Hercule, au cœur des activités maritimes monégasques, est en outre un véritable atout pour la DAM : « Nous sommes notamment maintenant voisins de la SEPM et

La DAM est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 17h 20 quai de l'Hirondelle
Tél. : 98 98 22 80



Placage bois et lignes profilées : le nouveau bâtiment qui héberge la DAM évoque immédiatement la grâce d'un navire.

A LA DECOUVERTE DE NOS METIERS

LA COMMISSION TECHNIQUE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Présidée par le Directeur de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement se charge de prévenir tous risques sécuritaires, sanitaires et écologiques en Principauté, notamment lors de travaux ou de manifestations. Présentation.



La Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement se compose des responsables suivants (ou de leur représentant) : le Directeur de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (Président) ; le Chef du Corps des Sapeurs-Pompiers ; le Directeur de l'Expansion Economique ; le Directeur du Travail ; le Directeur de l'Action Sanitaire ; le Directeur de la Sûreté Publique ; le Directeur de l'Environnement ; le Directeur de l'Habitat ; l'Administrateur des Domaines. Elle peut en outre s'adjoindre tout représentant de l'Administration et de la Mairie, ainsi que toute personne qualifiée.

Groupe d'experts réunissant des compétences pluridisciplinaires, la Commission Technique d'Hygiène, de Sécurité et de Protection de l'Environnement doit veiller à ce que les activités menées en Principauté ne représentent pas de risques pour ses habitants, son équilibre environnemental ou sa tranquillité publique.

Elle étudie et propose ainsi des règles, avant d'en assurer l'application, en matière de protection des biens et des personnes, de préservation de la santé et de la salubrité, de sauvegarde de l'environnement et de respect de la qualité de vie à l'occasion de :

- la construction, l'aménagement, la modification, l'ouverture ou l'exploitation de tout bâtiment à caractère industriel, commercial, artisanal, professionnel, administratif, associatif, culturel ou culturel. S'y ajoutent tout lieu ouvert au public ou établissement recevant du public, parc de stationnement, habitation de plus de 50 mètres de hauteur, entrepôt renfermant des matières dangereuses, et tout équipement ou procédé pouvant provoquer des problèmes sanitaires ou des pollutions ;
- l'organisation de manifestations à caractère exceptionnel (spectacles, salons, foires...).

La Commission Technique doit également proposer l'application de toute méthode ou mesure capable d'éviter, de réduire ou de lutter contre les nuisances inhérentes à ces événements.

Autres attributions : prévoir et faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, vérifier les conditions de transport des matières dangereuses, ainsi que mener à bien toute mission qui pourrait lui être confiée, sur saisine du Département des Relations Extérieures et de la Coopération internationale de la Principauté.

Enfin, la Commission Technique peut émettre des avis concernant la sécurité et l'hygiène du travail, les risques sanitaires naturels et technologiques et ceux liés à l'habitat.

ORGANISATION

Pour effectuer ces missions, la Commission Technique se réunit périodiquement (traditionnellement chaque mercredi matin) sur convocation de son Président : Séverine CANIS-FROIDEFOND, Directeur de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité. Elle procède par ailleurs à des visites périodiques ou inopinées des locaux ou installations concernés, en déléguant au besoin une sous-commission.

Son secrétariat est assuré par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité. 2 agents de cette Direction sont dédiés aux affaires traitées : Jean-Pierre BEURGAUD, Chef de Section, et Alain REDOLFI, Contrôleur.

OPTIMISATIONS

« Des ajustements sont intervenus pour apporter du dynamisme à cette Commission dont le caractère transversal et pluridisciplinaire est un

atout non négligeable », livre Séverine CANIS-FROIDEFOND. « Ainsi, au-delà de ses travaux hebdomadaires et de l'examen des dossiers dits 'courants', la Commission se réunit trimestriellement en présence des Directeurs de chaque Service pour aborder des dossiers

transversaux, plus complexes ou d'avenir. » Les délais d'instruction réglementaires (45 jours pour les demandes d'autorisation de travaux intérieurs et 1 mois pour les manifestations) « ont de plus été réduits quasiment de moitié afin d'apporter un service de qualité aux administrés ».

Nombre d'affaires traitées en 2015

- plus de 230 dossiers de demande d'autorisation de construire (contre environ 160 en 2012) ;
- plus de 290 dossiers de demande d'organisation de manifestations (contre environ 280 en 2012) ;
- plus de 190 visites organisées (périodiques ou inopinées) ;
- plus de 490 affaires en provenance de la Direction de l'Expansion Economique examinées (créations de sociétés, modifications/extensions d'objets sociaux, transferts d'activités et ouvertures de locaux annexes) ;
- plus de 1060 demandes de certificats d'hébergement analysées.

PARRAINAGE

MARIE-PIERRE GRAMAGLIA RENCONTRE LES ETUDIANTS D'EURECOM



Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, entourée de la promotion 2017 d'EURECOM, de laquelle elle est marraine (© N. Huffschnitt/EURECOM).

Afin de faire connaissance avec la promotion dont elle est la marraine, Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, s'est rendue le 10 mars dans l'école d'ingénieurs EURECOM, à Sophia Antipolis.

Poursuivant une coopération entre le Gouvernement Princier et EURECOM débutée il y a 7 ans (voir encadré), Marie-Pierre GRAMAGLIA est marraine de sa promo-

tion 2017. Dans ce cadre, le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme en a rencontré les étudiants sur leur campus le mois dernier. Un parrainage et une visite qui renforcent encore les liens avec cette école d'ingénieurs internationalement réputée de la technopole de Sophia Antipolis.

Au cours d'un déjeuner avec le Directeur, Ulrich FINGER, les professeurs et les représentants du bureau des étudiants, Mme GRAMAGLIA a

d'ailleurs souligné la richesse culturelle représentée par la diversité de la promotion : 106 étudiants européens, 20 originaires du continent africain, 22 d'Asie et 8 d'Amérique.

Elle s'est ensuite exprimée dans le grand amphithéâtre pour annoncer notamment qu'« outre la découverte de la Principauté, des ateliers seront organisés avec les Services de [son] Département pour illustrer en quoi les nouvelles technologies les aident dans leurs relations avec les

usagers et contribuent à renforcer la qualité de vie ».

Pour finir, elle a donné rendez-vous aux étudiants pour la cérémonie de remise des diplômes qui se déroulera le 22 septembre 2017 à Monaco (en même temps que la fête des 25 ans d'EURECOM), avant que l'équipe de la Direction des Communications Electroniques (DCE) dirigée par Christophe PIERRE ne présente le métier d'ingénieur et ses missions au sein de l'Administration monégasque.

Un partenariat solide et enrichissant

La coopération avec EURECOM s'est construite en 2 étapes : adhésion de Monaco Telecom en 2009, puis entrée de la Principauté en 2013. EURECOM rassemble des partenaires académiques tels que l'Institut Mines Telecom et des industriels comme Orange, BMW ou Symantec. La coopération portait, dans un 1^{er} temps, sur des recherches appliquées en matière de sécurité numérique. Le partenariat est aujourd'hui davantage orienté vers la Smart City (mobilité, environnement...). EURECOM apporte également un support R&D au Département dans le cadre du partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur.

EVENEMENT

LE GOUVERNEMENT PRINCIER ET LES AMBASSADEURS REUNIS POUR LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE 2016

Ce Rendez-vous annuel de l'ensemble du Corps Diplomatique de Monaco à l'étranger a pour objectif d'échanger sur des sujets d'actualité et d'intérêt commun. S.E. M. le Ministre d'Etat a participé cette année à sa 1^{ère} Conférence Diplomatique, entouré des Conseillers de Gouvernement et de certaines entités intervenantes. Celle-ci s'est déroulée, comme de coutume au Ministère d'Etat, du 23 au 25 mars.



S.E. M. le Ministre d'Etat entouré par les Conseillers de Gouvernement et les Ambassadeurs de Monaco à l'étranger.

Organisée par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, la Conférence Diplomatique a été ouverte le 23 mars par S.E. M. le Ministre d'Etat. Comme il l'a lui-même rappelé, S.E. M. Serge TELLE a été Diplomate, et a ainsi appartenu « à la même famille ». Son discours a été articulé autour « des grands enjeux auxquels notre monde est confronté » : « inégalité », « globalité », « responsabilité » et « puissance ».

Dans cette introduction qui a défini, au profit du Corps Diplomatique à l'étranger, les grands objectifs du Gouvernement Princier, il a réaffirmé l'ambition de la Principauté de participer, toujours davantage, aux affaires internationales, en indiquant que : « Grâce à [S.A.S. le Prince Souverain], grâce à l'action de l'Etat, grâce à l'action des Diplomates que vous êtes et de tous les Services

concernés, grâce aussi au dynamisme de la société civile et au rayonnement de nombreuses initiatives privées, Monaco occupe désormais 'une place à part dans le monde' ».

DES ECHANGES FRUCTUEUX

Ces 3 journées ont, par ailleurs, été l'occasion pour chaque Conseiller de Gouvernement d'intervenir sur différentes thématiques relevant de leur Département respectif :

- Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, a présenté l'ouverture des affaires sociales à l'international, symbolisée par la mise en place du télétravail (lire notre article sur le sujet en pages 16 et 17), ainsi que la nouvelle Unité de Bilan du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

- Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme a, quant à elle, exposé la mise en place de la transition énergétique par la Principauté, chantier qui fait écho à la COP 21 ;

- Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, a abordé, notamment, l'actualité fiscale ;

- Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, est intervenu sur la sécurité nationale et la sécurité numérique ;

- Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a fait un point

d'étape sur les négociations avec l'Union Européenne.

Ces présentations ont toutes été suivies d'échanges constructifs avec les 14 Ambassadeurs présents. Ces derniers ont, en outre, été sollicités pour un brainstorming consacré aux Objectifs de Développement Durable (ODD), et conviés, avec leurs conjoints, à un déjeuner offert par S.E. M. le Ministre d'Etat, en sa résidence, en présence des Conseillers de Gouvernement.

A noter également qu'un point relatif à la situation des réfugiés, qu'une intervention de la Fondation Princesse Charlene, ainsi qu'une présentation du site de la future Exposition Internationale d'As-tana 2017 ont été portés au programme de ces journées.



S.E. M. Serge TELLE et ses invités lors du déjeuner qu'il a offert en sa Résidence.

INTERNATIONAL

LA PRINCIPAUTE MOBILISEE LORS DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

A l'occasion de la 31^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, qui s'est tenue à Genève du 29 février au 24 mars (10^{ème} anniversaire cette année), la voix de Monaco a plusieurs fois été entendue, notamment sur le sujet cher au Gouvernement Princier concernant les Droits de l'Enfant.



Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a prononcé une allocution devant le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, Gilles TONELLI, s'est d'abord exprimé au sein du Palais des Nations de Genève, dans la Salle des Droits de l'Homme et de l'Alliance des Civilisations, le 29 février. Lors de cette allocution, il a rappelé l'attachement de la Principauté aux travaux du Conseil avant d'exposer les nombreux engagements de Monaco en faveur des Droits de l'Homme.

Parmi eux : l'action humanitaire en réponse à la crise syrienne, à travers notamment l'accueil et la prise en charge de réfugiés sur son territoire ; l'investissement dans la mise en place des Objectifs de Développement



Le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération a pu s'entretenir avec le Prince Zeid RA'AD AL HUSSEIN, Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies.

Gilles TONELLI s'est également entretenu, le 30 février, avec le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies, le Prince Zeid RA'AD AL HUSSEIN, afin de consolider les liens de la Principauté avec cette agence onusienne.

SOUTIEN AUX DROITS DE L'ENFANT

La Délégation monégasque est par ailleurs intervenue à 2 reprises sur le sujet des Droits de l'Enfant :

- Le 7 mars, journée consacrée aux Droits de l'Enfant dont le thème était cette année « Les technologies de l'information et de la com-

munication et l'exploitation sexuelle des enfants », la Délégation a détaillé les mesures législatives prises par la Principauté en la matière, ainsi que les actions de sensibilisation menées dans les établissements scolaires.

- Le 8 mars, à l'occasion d'un dialogue interactif sur la vente, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants, celle-ci a salué le travail réalisé par le Rapporteur spécial sur les causes profondes de leur exploitation sexuelle et a notamment annoncé le versement d'une contribution financière volontaire.



Principal organe des Nations Unies en charge de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme, le Conseil des Droits de l'Homme tient à Genève 3 sessions ordinaires par an, ainsi que des sessions extraordinaires pour traiter de situations d'urgence (© ONU).

INTERVIEW

MONACO ET LE DROIT DE LA MER

Résolument tournée vers la mer, la Principauté est ainsi depuis longtemps impliquée dans les instruments juridiques maritimes internationaux, notamment au travers des engagements de S.A.S. le Prince Souverain et de Ses Prédécesseurs. Afin d'en savoir davantage, nous avons rencontré Tidiani COUMA, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales (DAI) et spécialiste du Droit de la Mer.

Pour quelles raisons un Droit de la Mer a-t-il été mis en place ?

Les origines du droit international de la mer sont anciennes. Les prémisses de cette discipline, et plus spécifiquement le principe de la liberté des mers, sont énoncées dès le XVII^e siècle dans les travaux du juriste néerlandais Grotius. Mais le Droit de la Mer moderne remonte à la fin des années 1950.

Les innovations techniques conjuguées à l'explosion démographique mondiale avaient en effet considérablement changé la relation de l'homme aux océans. L'apparition de flottes de pêche plus importantes et plus modernes mettaient en péril l'exploitation durable des stocks de poissons, le milieu marin était de plus menacé par la pollution due à l'activité industrielle - entre autres activités humaines - et les tensions entre Etats résultant de revendications sur les océans et leurs importantes ressources se multipliaient.

C'est dans ce contexte que l'ONU a organisé en 1958, à Genève, la 1^{ère} Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer. Ainsi, a été lancé un processus qui débouchera, 2 autres conférences plus tard, sur l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer en 1982.



Tidiani COUMA, Secrétaire des Relations Extérieures à la Direction des Affaires Internationales, en charge du Droit de la Mer.

En quoi consiste-t-elle ?

Cette Convention, souvent appelée « Constitution de la Mer », est l'un des instruments juridiques les plus importants du XX^e siècle : son vaste champ d'application couvre l'ensemble de l'espace marin et de ses utilisations, y compris la navigation et le survol, l'exploration et

Quelles sont vos missions en la matière ?

Mon rôle de Secrétaire des Relations Extérieures est d'apporter une expertise technique et juridique au Gouvernement Princier lors de ses différentes participations aux réunions internationales. Je suis donc amené à effectuer des missions au siège des

de la mer Méditerranée contre la pollution, ou celui de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée.

Quels sont les travaux de la Principauté récents et à venir ?

L'action de la Principauté en matière de Droit de la Mer est reconnue et attendue. Pour exemple, elle a récemment milité et obtenu l'inclusion d'objectifs consacrés aux océans dans le Programme de Développement Pour l'Après-2015. Elle a en outre activement participé, après avoir plaidé pour l'ouverture de ces négociations, à la 1^{ère} réunion du Comité préparatoire sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale qui s'est tenue, à New York, du 28 mars au 8 avril - la 2^e réunion de ce Comité est prévue du 29 août au 13 septembre.

L'INDEMER (Institut du Droit Economique de la Mer), institut placé sous le haut patronage de S.A.S. le Prince Souverain, contribue par ailleurs largement à la connaissance et la diffusion du Droit de la Mer, grâce notamment à ses colloques et la publication de sa revue « Annuaire du Droit de la Mer ».

« L'action de la Principauté en matière de Droit de la Mer est reconnue et attendue »

l'exploitation des ressources, la préservation du milieu et la recherche scientifique marine. Elle fixe ainsi les droits, les obligations et les responsabilités qui incombent aux Etats dans ces domaines.

Nations Unies à New York, où la Représentation Permanente de Monaco est très active sur les questions relatives au Droit de la Mer. Mais également en Europe, notamment dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection

COOPERATION INTERNATIONALE

MONACO APPUIE LA PROTECTION CIVILE AU BURKINA FASO ET EN MAURITANIE

Conjointement soutenu par la Direction de la Coopération Internationale (DCI) et le Corps des Sapeurs-Pompiers, l'appui à la protection civile au Burkina Faso et en Mauritanie est l'un des programmes phares de la Coopération monégasque.

Grâce à un soutien financier du Gouvernement Princier, la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers du Burkina Faso et la Direction Générale de la Protection Civile mauritanienne peuvent se doter en matériel neuf et réformé. 3 postes de secours de Sapeurs-Pompiers ont par ailleurs été construits avec cette aide en Mauritanie, dans la capitale Nouakchott,

et un appui est également apporté à l'Institut Supérieur d'Etudes de Protection Civile de Ouagadougou, au Burkina Faso.

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco fournit du matériel et des véhicules d'intervention aux 2 pays, mais accueille aussi, en Principauté, du personnel de la Protection Civile, notamment mauritanien, pour des stages de formation technique.

« Le volet financier est piloté par la Direction de la Coopération Internationale », indique Andréa COLOMBO-PASTORELLI, Secrétaire des Relations Extérieures en charge de ce programme. « Il s'agit d'une aide importante puisque depuis le début de cette coopération,



Le Programme d'Appui à la Protection Civile permet notamment aux Sapeurs-Pompiers du Burkina Faso de s'équiper en matériel et véhicules d'intervention.

en 2004, elle s'élève à environ 1,2 M € pour la Mauritanie, tandis que près de 750.000 € ont été alloués depuis 2007 au Burkina Faso. Notre Direction valorise en outre le dialogue politique avec ces pays partenaires et appuie l'organisation des différentes missions en collaboration avec le Corps des Sapeurs-Pompiers qui, lui,

se charge des aspects techniques. »

La Coopération au développement fait partie de la politique étrangère du Gouvernement Princier et ce programme contribue à la reconnaissance de la Principauté sur le plan international.

NOMINATION

ROMAIN CIARLET, 3^e SECRETAIRE AUPRES DE L'AMBASSADEUR DE MONACO EN RUSSIE



Après avoir obtenu un Master 2 en ingénierie financière dans une école de commerce, Romain CIARLET a suivi une formation spécialisée en gestion internationale de patrimoine au Skema Grande Ecole. Un parcours étudiant qui lui a permis d'acquérir de solides connaissances en management, économie, finance et fiscalité internationale.

Ces compétences ont d'abord été mises à profit à l'Ambassade de Monaco en Allemagne, pour laquelle Romain CIARLET est devenu 3^e Secrétaire en 2012. Et depuis le 1^{er} janvier, elles sont au service de l'Ambassadeur de Monaco en Russie, dont il a été nommé 3^e Secrétaire. « Les relations entre la Principauté et la Fédération de Russie se

sont fortement intensifiées ces dernières années. Il faut poursuivre leur développement et je suis très heureux d'assister S.E. Mme PETTITI dans cette mission. »

Le Gouvernement Princier et l'équipe du JDA lui adressent toutes leurs félicitations et lui souhaitent tous leurs vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.



1

L'ŒIL DES PHOTOGRAPHES

Chaque mois, le Journal de l'Administration vous propose de découvrir une sélection des plus beaux clichés de Charly GALLO et Manuel VITALI.

Dans ce numéro, nos photographes vous plongent au cœur de 3 grands événements récemment organisés en Principauté :

1 Le Monte-Carlo Rolex Masters (9 au 17 avril), tournoi dans lequel le Monégasque Benjamin BALLERET a accédé au 2^e tour des qualifications.

2 Le Salon Top Marques Monaco (13 au 16 avril au Grimaldi Forum), qui a reçu la visite de S.E. M. le Ministre d'Etat.

3 Le Salon EVER (6 au 8 avril au Grimaldi Forum), lui aussi visité par S.E. M. Serge TELLE.



2



3